

PRESIDENCE DE LA REPUBLIQUE

SECRETARIAT GENERAL DU
GOUVERNEMENT

REPUBLIQUE DU CONGO

Unité -:- Travail -:- Progres

93 - 000

DECRET N° du 26 Janvier 1993
portant nomination des Membres
des Commissions paritaires.

Le Président de la république,

- (/u la Constitution ;
- (/u le décret 92-975 du 5 Décembre 1992
portant nomination du Premier Minis-
tre, Chef du gouvernement ;
- (/u le décret 92-978 du 25 Décembre 1992
portant nomination des membres du
gouvernement;

DECRETE:

Article premier: Les personnes ci-dessous désignées sont nom-
mées Membres des Commissions paritaires telles qu'instituées et
définies à l'article 2 du décret 92-978 du 25 Décembre 1992
susvisé.

I- COMMISSION COMMUNICATION, POSTES ET TELECOMMUNICATIONS:

- Monsieur François GUIMBI
- Monsieur Charles TCHICOU
- Monsieur François IBOVI
- Monsieur Abel MOKONO

II- COMMISSION HYDROCARBURES:

- Monsieur NIMI MADINGOU
- Monsieur Victor ONIONGO
- Monsieur Raymond NGOMA-TATY
- Monsieur Albert DZEKISSA

III- COMMISSION FINANCES, PLAN ET PROSPECTIVE:

- Monsieur Rigobert NGOULOU
- Monsieur Joseph KOMBO-KITOMBO
- Monsieur Pierre MOUSSA
- Monsieur Innocent-Roger SENGA-BIDIE

IV- COMMISSION TRAVAUX PUBLICS:

- Monsieur Maurice NIATY-MOUAMBA
- Monsieur Albert NGOMA-NZAOU

- Monsieur Jean- Félix DEMBA-N'TELO
- Monsieur Cyprien MPOUOM

Article 2: Le présent décret sera publié au Journal Officiel.

Fait à BRAZZAVILLE, le 26 Janvier 1993

Par le Président de la
République,

Le Premier Ministre, Chef
du Gouvernement



Claude-Antoine da COSTA

Professeur Pascal LISSOUBA

Le Ministre des Finances et
du Budget,

Clément MOUAMBA

